



Berne, le 14 septembre 2022

Information

Régime de transit commun: adhésion de l'Ukraine

Avec l'adhésion de l'Ukraine à la convention relative à un régime de transit commun, des opérations de transit pourront être effectuées avec l'Ukraine à partir du 1^{er} octobre 2022, à condition que les adaptations nécessaires aient été effectuées.

Si vous souhaitez effectuer des opérations de transit NCTS avec l'Ukraine, vous devez tenir compte des points suivants:

1. Garanties globales

Le champ d'application de l'engagement du garant (acte de cautionnement) doit être étendu à l'Ukraine.

Vous devez donc demander à votre garant d'adapter l'engagement existant et de désigner un domicile de notification pour l'Ukraine. Veuillez vérifier au préalable si l'extension du champ d'application nécessite également une augmentation du montant de référence de votre garantie globale. Dans ce cas, veuillez soumettre une nouvelle [demande de garantie globale](https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/infos-pour-entre-prises/declarer-des-marchandises/transit-a-travers-la-suisse/regime-de-transit-commun--tc-.html) (voir aussi <https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/infos-pour-entre-prises/declarer-des-marchandises/transit-a-travers-la-suisse/regime-de-transit-commun--tc-.html>).

Après réception de l'avis de modification de votre garant ou après traitement de votre nouvelle demande, nous vous enverrons sur demande de nouvelles attestations de sécurité (TC 31 ou TC 33).

2. Bureaux de douane pour le régime de transit en Ukraine

Pour les opérations de transit avec l'Ukraine, vous devrez indiquer un bureau de douane de destination pour l'Ukraine compétent en la matière et le cas échéant un bureau de douane de passage (bureau de douane d'entrée en transit) afin d'éviter des retards ou problèmes aux postes frontières de l'Ukraine.

Des informations sur les bureaux de douane compétents en matière de transit en Europe sont publiées sur le site Internet suivant: https://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/rd/rd_home.jsp?Screen=0&Lang=fr

3. Points de contact des douanes en Ukraine

En cas de questions/problèmes éventuels concernant l'application du régime de transit avec l'Ukraine, vous pouvez vous adresser au coordinateur national de transit et/ou au correspondants locaux transit en Ukraine.

La [liste des points de contact transit](#) est publiée sur la page suivante: [Union and Common Transit \(europa.eu\)](#)

4. Divers

- **Système informatique NCTS**

Les systèmes informatiques de l'OFDF (par ex. listes de codification, données de base) seront mis à jour au 1^{er} octobre 2022.

- **Dispositions relatives à la sécurité (déclaration préalable de sécurité)**

Les données relatives à la sécurité doivent également être saisies pour les envois de marchandises à destination de l'Ukraine.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel aux adresses suivantes:

- Garanties globales / cautionnements: finanzen-ncts@bazg.admin.ch
- Règles de procédure: zollveranlagung@bazg.admin.ch

Informations générales sur le régime de transit commun

<https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/infos-pour-entreprises/declarer-des-marchandises/transit-a-travers-la-suisse/regime-de-transit-commun--tc-.html>